

Ecoles communales de Jette tarifs 2025/2026 *(et comment obtenir un tarif préférentiel ?)* (1)

	Accueil extrascolaire						Piscine	
	Forfait trimestriel			Tarif occasionnel (par jour)			Tarif standard	Tarif social ou gratuité
	Tarif standard	Tarif réduit	Tarif social	Tarif standard	Tarif réduit	Tarif social		
Matin	17,30 €	12,30 €	5,75 €	1,50 €	0,50 €	0,50 €	75,64 €	37,82 €
Midi	90 €	65,20 €	30,50 €	5 €	2,50 €	2 €		
Soir	76 €	54,10 €	25 €	4 €	2 €	1,50 €		
Mercredi après midi (M1-M2)	40 €	30 €	30 €					
Qui a droit au tarif ?		Détenteurs du statut BIM (2)	Revenus de moins 10 EUR / jour / personne après déduction de dépenses fixes		Détenteurs du statut BIM	Revenus de moins 10 EUR / jour / personne après déduction de dépenses fixes		Revenus de moins 10 EUR / jour / personne après déduction de dépenses fixes
Comment obtenir le tarif ?		Transmettre à l'école l'attestation BIM demandée à la mutuelle	Jettois : s'adresser au CPAS : energie.cpas.ocmw@jette.brussels ou : 0490.67.49.93 (de 9h à 15h30) Non-Jettois : pour obtenir le tarif social ou la gratuité, s'adresser à la commune de Jette pbourgoing@jette.brussels		Transmettre à l'école l'attestation BIM demandée à la mutuelle	Jettois : s'adresser au CPAS : energie.cpas.ocmw@jette.brussels ou : 0490.67.49.93 (de 9h à 15h30) Non-Jettois : pour obtenir le tarif social ou la gratuité, s'adresser à la commune de Jette pbourgoing@jette.brussels		Jettois : s'adresser au CPAS : energie.cpas.ocmw@jette.brussels ou : 0490.67.49.93 (de 9h à 15h30) Non-Jettois : pour obtenir le tarif social ou la gratuité, s'adresser à la commune de Jette pbourgoing@jette.brussels

(1) Pour les repas chauds, les parents reçoivent un courrier des Cuisines bruxelloises

(2) vous n'avez pas le statut BIM mais vous pensez y avoir droit ? Prenez contact avec votre mutuelle sans tarder.